



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

Objet: **Préavis n° 59/2024**

Budget 2025

Date séance: lundi 11 novembre 2024

Présents: Pascal Colombo, André Darmon, Gérald Girardet, Jean Zucchello, ainsi que la commission des finances au complet

La commission des finances tient à remercier les membres de la Municipalité pour la rigueur apportée à la préparation du budget 2025. La clarté des documents transmis ainsi que la pertinence des réponses apportées à nos nombreuses questions ont été particulièrement appréciées.

Le budget présenté prévoit un excédent de charges de CHF 458'301.– et un autofinancement négatif estimé à CHF 240'900.–. Cette faible différence est due aussi bien à une prévision d'amortissements limitée au strict obligatoire (CHF 166'900) qu'à de faibles attributions aux fonds de réserves et aux financements spéciaux (CHF 139'370); la logique étant que des amortissements conséquents ont été effectués sur l'exercice 2023 et les fonds de réserve sont déjà bien dotés.

Comme à l'accoutumée, les revenus aléatoires, tels que les mutations, successions ou gains immobiliers, qui représentent un revenu médian de CHF 850'000.– sur les 15 derniers exercices, n'ont pas été intégrés au budget.

À noter, l'inscription au budget du remplacement des panneaux thermiques du bâtiment des eaux vives (compte 3511.314 entretien bâtiment) pour CHF 35'000.–; en effet, même si le préavis de couverture du toit par des panneaux ou tuiles solaires, qui sera de nouveau présenté au Conseil en 2025, venait finalement à être refusé, les panneaux thermiques défectueux devront être néanmoins remplacés.

Les revenus projetés s'élèvent à CHF 14'972'412.– (-4,5%), tandis que les charges atteignent CHF 15'430'713.– (-6,6%). Ces variations s'expliquent principalement par l'introduction de la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) qui s'est révélée favorable à Genolier. Cette réforme entraîne un transfert notable entre la péréquation (compte 220.352) et la cohésion sociale (compte 720). D'autre part, les coûts liés à la police cantonale (compte 600.351) enregistrent une diminution significative.

Au total, cette nouvelle répartition réduit de 16.4% la part des deniers communaux destinée au canton pour l'année à venir, ce qui constitue une évolution notable et bienvenue.

Présidente: Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire: Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Conseil communal de Genolier

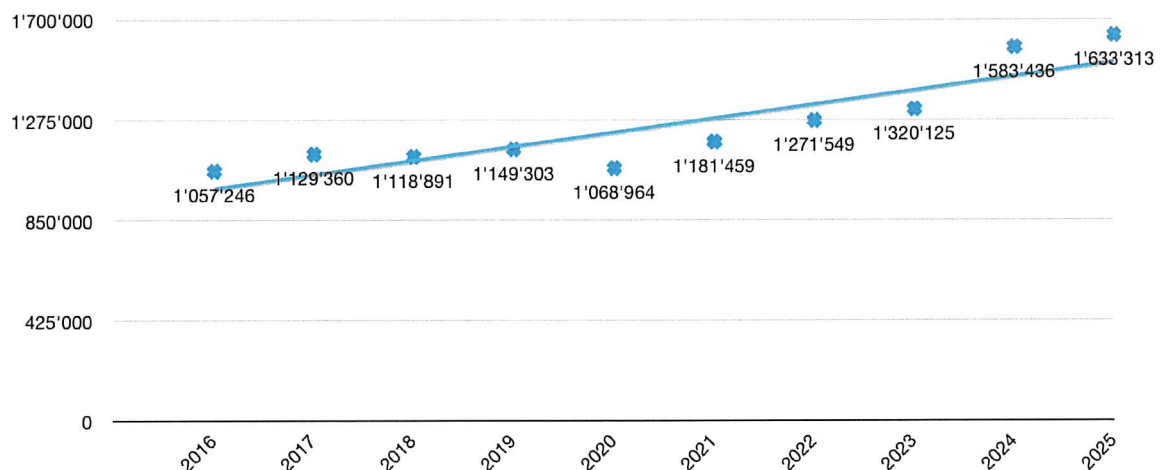
Rapport de la Commission des finances

AISGE (500, 510, 520, 530, 550, 570)

L'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) traverse actuellement une période difficile (cf. *La Côte* du 13.11.2024). La part prise en charge par la commune n'a cessé d'augmenter au cours des 10 dernières années. Bien que l'augmentation pour cette année soit limitée à CHF 50'000.–, elle représente néanmoins une hausse cumulée de 54,5 % sur 10 ans. Ceci contraste avec une augmentation de seulement 10 % du nombre d'élèves et une progression de 7.43 % du coût de la vie sur la même période.

Pour le budget communal, cette hausse de contribution correspond, sur 10 ans, à près de 3 points d'impôt supplémentaires (CHF 576'067).

En raison de l'importance de l'AISGE, la Commission des Finances recommande fermement à la Municipalité de surveiller de près ses comptes et sa gestion pour éviter toute dérive budgétaire future; un audit indépendant devrait être effectué et la Commission des finances tenue informée.



[fig. 2. Évolution du montant total AISGE]

Aide petite enfance (710.365.1)

Le réseau d'accueil des Toblerones (RAT) gère cet accueil selon les buts optionnels de l'AISGE. L'augmentation des coûts est particulièrement marquée cette année, avec une hausse de CHF 120'000.– (+39,3 %) par rapport à un budget 2024 déjà en hausse.

Cette augmentation serait principalement due à la hausse des charges salariales. La Commission des Finances juge néanmoins cette progression préoccupante, d'autant plus qu'elle atteint 56,2 % sur 10 ans. Elle invite donc la Municipalité à suivre ce dossier avec la plus grande attention; un audit de l'AISGE devrait être étendu à cette activité.

Présidente: Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire: Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch